

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 22 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis - Mmes ALLIEL Michelle - BOURACHOT Sarah – BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha – DAUVIN Marie-Laure - PELTIER Francine - QUARCIA Janine. Mrs – BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc – LEGRAND Kévin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - SAUVET Jean-Marie - THOMASSIN Patrick - TRIBOLET Gérard -VASSEUR Denis.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame HUGUENIN Catherine pouvoir à Monsieur DUPUIS Denis.
Monsieur FRANQUET Aurélien pouvoir à Monsieur CARON Jean-Luc.
Madame JUSSEAUME Alix pourvoir à Madame BOURACHOT Sarah.
Monsieur VERNET Bruno pouvoir à Madame CRONIER Aïcha

ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR : néant

ABSENTS : néant

Secrétaire de séance : Madame Aïcha CRONIER.

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame Aïcha CRONIER est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 est approuvé, à l'unanimité des membres présents

Arrivée de M. ROGER à 18h36.

Arrivée de Mme DAUVIN à 18H46.

1. PRESTATAIRE CANTINE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES PIÈCES DU MARCHÉ

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du marché relatif à la fournitures des repas cantine et goûters, l'ADTO a été chargée du lancement d'un marché public.

3 sociétés ont répondu – 1 n'a pas été retenue, le cahier des charges n'étant pas conforme.

Madame ALLIEL demande si les prix sont fixes, Mme PELTIER précise qu'il y a une formule de révision.

Monsieur MAILLET demande s'il ne faut pas relancer un marché lorsque l'on ne reçoit qu'une seule offre valable. Non puisque 3 réponses ont été apportées le marché est valable.

Monsieur MAILLET sollicite l'analyse du marché, celle-ci est fournie à tous les membres du Conseil ce jour.

Le Marché est fixé pour 3 ans et estimé à 76 601.92 € par an.

Cette consultation étant achevée Monsieur le maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la signature de toutes les pièces afférentes à la réalisation de ce marché.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Conseil Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de ce marché.

ADOPTÉ : à21..... voix pour
à0..... voix contre
à2..... abstentions

2. RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BROCHOT Marie-Christine, adjointe déléguée qui EXPOSE au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances d'été, des activités de loisirs pour les enfants de 4 à 14 ans en juillet et de 6 à 14 ans en août. Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 08 juillet au 26 août 2022.

Monsieur le Maire PROPOSE aux membres du Conseil de créer :

Pour le mois de juillet :

7 postes d'adjoint d'animation 2ème classe, diplômes BAFA ou équivalent, pour la période allant du 8 juillet au 31 juillet 2022.

Pour le mois d'Août :

5 postes d'adjoint d'animation 2ème classe, diplômes BAFA ou équivalent, pour la période allant du 01 au 26 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la création des postes contractuels du 08 juillet au 26 août 2022 telle que détaillée ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au BP 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur le Maire, indique qu'il convient également de créer les postes permettant le recrutement de 6 jeunes de la commune en emploi saisonnier pour la période allant du 27 juin et 26 août 2022. (Services Techniques)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création de **6** postes contractuels pour la période estivale telle que détaillée ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations seront inscrits au BP 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Les précisions suivantes sont données à la demande de conseillers :

En juillet : 3 garçons

En août : 2 garçons et 1 fille

Il s'agit jeunes de + 18 ans.

3. CCIO : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ANNÉE 2022-2023.

Considérant le bilan de la convention de partenariat entre la CCIO, la Commune de Fitz-James et la Commune de Breuil le Sec,

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire la convention avec la CCIO afin de bénéficier de la présence d'un conseiller sur le secteur dédié aux commerces locaux pour l'année 2022-2023

Le partenariat avec la Commune de Fitz-James permet de réaliser des économies sur le coût résiduel pour la commune de Breuil le Sec.

Monsieur le Maire précise que les commerçants seront démarchés par la CCIO et informés de ce partenariat.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation pour signer la présente convention qui prend effet au 1^{er} septembre 2022, le coût annuel est de 1750 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION (ZPENS) SUR LE SITE ESPACES NATURELS SENSIBLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour demander l'instauration d'une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles à la suite de quoi la commune peut se substituer au Département pour l'exercice du droit de prémption lorsque ce dernier ne l'utilise pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la demande de création d'instauration d'une zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles auprès du Conseil Départemental,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette création.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. DECHETS-TRI : CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE L'AMI CITEO :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Communauté de Communes du Clermontois relative au remboursement des dépenses pour la mise en place du tri hors foyers : Parcs, Jardins et city stades.

Cela permet un remboursement par la Communauté de Communes du Clermontois à hauteur de 50 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6. DÉNOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE BOSQUET

Monsieur le Maire propose de procéder à la dénomination de la voie qui desservira le futur lotissement dit « le Bosquet »

Plusieurs propositions :

Rue du Bosquet :

Rue Séraphine Louis / Peintre Senlis internée à Clermont en 1930 - morte de faim du fait de la guerre.

Rue des Fascines :

Le dénomination Séraphine Louis est adoptée

à11..... voix pour
à voix contre
à abstention(s)

7. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES FERRAILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune procède à la revente de Ferraille auprès de la société FEREC ENVIRONNEMENT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la vente de ferraille à FEREC ENVIRONNEMENT – 60840 BREUIL LE SEC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les chèques correspondants d'un montant respectifs de 126,00 €, 114,00 € et 182,40€.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

8. QUESTIONS DIVERSES.

3 remarques de M. SAUVET :

1/- Pourquoi garder les lumières nocturnes dans la zone industrielle (Weldom/BASF, ...) cela a un coût et est également nuisible pour les oiseaux.

M. DUPUIS souligne que cette zone est gérée par la CCC, à laquelle il fera part de cette remarque

M. ROGER précise que des normes européennes obligent l'éclairage des sites classés SEVESO.

M. DUPUIS, informe le Conseil qu'un nouveau directeur vient d'arriver chez BASF.

2/- Un camion a accroché une gouttière Rue des Bouloirs et la circulation en a été perturbée. Ce problème est récurrent dans la commune.

M. DUPUIS précise qu'effectivement c'est un problème mais il est compliqué de faire interdire la circulation des Poids Lourds sur les routes Départementales. Une commission Circulation se réunira à la rentrée afin d'étudier ce problème.

3/- Le 18 mai 2022, les élèves de l'école élémentaire étaient invités à un concert salle Pommery, peu d'élus étaient présents ce qui est dommage.

Madame CRONIER remarque que les chiens ne sont pas tenus en laisse et de nombreuses déjections canines ne sont pas ramassées.

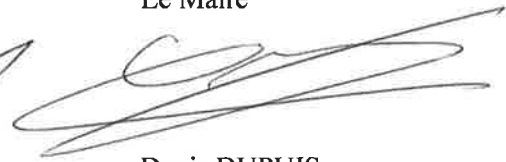
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Secrétaire de Séance



Aïcha CRONIER

Le Maire



Denis DUPUIS



Guercis

Sauvet

Thierry

Yves

Philippe

Alain

Yves

Philippe

Alain

